

Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services

RÉGION SOCIOSANITAIRE (RSS) DES LAURENTIDES

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC



Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services

RÉGION SOCIOSANITAIRE (RSS) DES LAURENTIDES

Direction du développement des individus et des communautés

Décembre 2011



AUTEUR

Éric Robitaille

Direction du développement des individus et des communautés

AVEC LA COLLABORATION DE

Pascale Bergeron

Direction du développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION DE

Johanne Laguë

Direction du développement des individus et des communautés

SOUTIEN TECHNIQUE

Dominic Comtois

Direction du développement des individus et des communautés

Marianne Dubé

Direction du développement des individus et des communautés

MISE EN PAGES

Marie-Cécile Gladel

Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : http://www.inspq.gc.ca.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL — 3^e TRIMESTRE 2012 BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

ISBN: 978-2-550-65534-3 (VERSION IMPRIMÉE)

ISBN: 978-2-550-65535-0 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2012)

CONSTATS GÉNÉRAUX SUR LES INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI ET DE L'ENVIRONNEMENT DES SERVICES POUR LA RÉGION SOCIOSANITAIRE DES LAURENTIDES

Caractéristiques d'un environnement favorable¹ à la saine alimentation ou à un mode de vie physiquement actif

- Une proportion importante de la population habite des aires de diffusion (AD) où la mixité de l'utilisation du sol est élevée (30 %); une proportion plus élevée à celle de l'ensemble du Québec (27 %).
- Moins de la moitié de la population de la RSS des Laurentides est localisée à moins de 1000 mètres d'au moins un restaurant-minute (40 %) et cette proportion est moins élevée que celle qui prévaut pour l'ensemble du Québec (55 %).
- La moitié de la population de la RSS des Laurentides est localisée à moins de 1000 mètres d'au moins un dépanneur (50 %) et cette proportion est moins élevée que celle observée pour l'ensemble du Québec (65 %).

Caractéristiques moins favorables à la saine alimentation ou à un mode de vie physiquement actif

- Une majorité (63 %) de la population des Laurentides habite des AD avec une faible connexité du réseau routier, comparativement à 54 % pour l'ensemble du Québec
- Une majorité de résidents de la RSS (67 %) habite des AD ayant un potentiel piétonnier faible ou moyennement faible comparativement à 51 % de la population de l'ensemble du Québec.
- La majorité (72 %) de la population est localisée à plus de 1000 mètres d'une infrastructure à caractère récréatif comparativement à 59 % pour l'ensemble du Québec.
- Une forte majorité de la population de la RSS est localisée à plus de 1000 mètres d'un commerce d'alimentation (79 %), comparativement à 59 % pour l'ensemble du Québec.

Institut national de santé publique du Québec

Un environnement favorable est considéré comme l'ensemble des éléments de nature physique qui exerce une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activité physique et sur l'image corporelle et de soi.

TABLE DES MATIÈRES

LIS	TE DE	S TABLEAUX	V
LIS	TE DE	S FIGURES	VII
GL	OSSAI	RE	IX
1		ACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION, ÉLÉMENTS DE VIRONNEMENT BÂTI ET ÉCHELLES SPATIALES D'ANALYSE	1
	1.1	Caractéristiques générales de la population	1
	1.2	Échelle spatiale d'analyse	2
	1.3	Composantes de l'environnement prises en compte dans l'élaboration des indicateurs géographiques de l'environnement bâti et de l'environnement des services	3
2	ÉLÉN	MENTS DU PORTRAIT	
	2.1	Densité de l'environnement bâti	5
	2.2	Mixité de l'environnement bâti	8
	2.3	Connexité et caractéristiques du réseau routier	10
	2.4	Potentiel piétonnier des AD	
	2.5	Accessibilité aux sentiers	14
	2.6	Logements construits avant 1946	17
	2.7	Densité de la végétation	19
	2.8	Accessibilité aux parcs et espaces verts	21
	2.9	Accessibilité aux infrastructures récréatives	24
	2.10	Accessibilité aux commerces d'alimentation	27
	2.11	Accessibilité aux restaurants-minute	30
	2.12	Accessibilité aux dépanneurs	33
	2.13	Indice d'environnement du commerce de détail alimentaire	36
3	CON	CLUSION	39
RÉI	FÉREN	ICES	41
ANI	NEXE		43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Caractéristiques de la population et des logements de la RSS des Laurentides		
Tableau 2	Unités d'évaluation foncière	4	
Tableau 3	Variables de l'environnement bâti	45	

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Répartition de la population en fonction de la densité résidentielle	6
Figure 2	Carte de densité résidentielle, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	7
Figure 3	Répartition de la population en fonction de la mixité de l'utilisation du sol	8
Figure 4	Carte de mixité, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	9
Figure 5	Répartition de la population en fonction du niveau de densité des intersections à trois voies et plus	10
Figure 6	Carte de connexité, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	11
Figure 7	Répartition de la population en fonction du potentiel piétonnier des AD	12
Figure 8	Carte de potentiel piétonnier, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	13
Figure 9	Proportion de la population ayant au moins un sentier dans un rayon de moins de 1000 mètres	14
Figure 10	Carte d'accessibilité aux sentiers, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	15
Figure 11	Carte d'accessibilité aux sentiers, région des Laurentides	16
Figure 12	Répartition de la population en fonction de la proportion des logements construits avant 1946	17
Figure 13	Carte de proportion de logements construits avant 1946, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	18
Figure 14	Répartition de la population en fonction de la densité de la végétation des AD	19
Figure 15	Carte de densité de végétation, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	20
Figure 16	Proportion de la population ayant au moins un parc ou un espace vert à moins de 1000 mètres du centre de l'AD	21
Figure 17	Carte d'accessibilité aux parcs et espaces verts, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	22
Figure 18	Carte d'accessibilité aux parcs et espaces verts, région des Laurentides	23
Figure 19	Proportion de la population ayant une infrastructure récréative dans un rayon de moins de 1000 mètres	24
Figure 20	Carte d'accessibilité aux lieux d'activités récréatives, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	25
Figure 21	Carte d'accessibilité aux lieux d'activités récréatives, région des Laurentides	26
Figure 22	Proportion de la population ayant au moins un commerce d'alimentation dans un ravon de moins de 1000 mètres	27

Figure 23	Carte d'accessibilité aux commerces d'alimentation, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	28
Figure 24	Carte d'accessibilité aux commerces d'alimentation, région des Laurentides	29
Figure 25	Proportion de la population ayant au moins un restaurant-minute dans un rayon de moins de 1000 mètres	30
Figure 26	Carte d'accessibilité aux restaurants minute, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	31
Figure 27	Carte d'accessibilité aux restaurants minute, région des Laurentides	32
Figure 28	Proportion de la population ayant au moins un dépanneur dans un rayon de moins de 1000 mètres	33
Figure 29	Carte d'accessibilité aux dépanneurs, RMR de Montréal et agglomération de Lachute	34
Figure 30	Carte d'accessibilité aux dépanneurs, région des Laurentides	35
Figure 31	Indice, régions et Québec	36
Figure 32	Indice, RSS des Laurentides et agglomérations	37

GLOSSAIRE

Aire de diffusion (AD)

« Petite région composée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 habitants. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. » (Dictionnaire du recensement de 2006). Le Québec compte 13 408 AD. La population moyenne est de 560 personnes par AD. Les portraits de l'environnement bâti et de l'environnement des services portent sur 13 300 AD. Ces AD sont classifiées en AD dites urbaines et en AD dites rurales. Les AD urbaines sont les AD localisées dans les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. Les AD rurales sont celles localisées à l'extérieur de ces entités territoriales (2 964). Les AD urbaines ont aussi été subdivisées en deux groupes en fonction de la densité de la population. Les AD urbaines où la densité de la population est supérieure à 400 habitants au km² sont les AD spécifiquement urbaines (9 488). Les AD où la densité est inférieure à 400 habitants au km² sont qualifiées d'AD urbaine/rurale (848)⁽¹⁾.

Agglomération de recensement (AR) et Région métropolitaine de recensement (RMR)

Les agglomérations de recensement et les régions métropolitaines de recensement sont des territoires formés « d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants »⁽¹⁾.

Rôle d'évaluation foncière du Québec

« Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Sa principale utilité consiste à indiquer leur valeur réelle, aux fins de la taxation municipale et scolaire »⁽²⁾.

Unité d'évaluation foncière

- « Constitue une unité d'évaluation le plus grand ensemble possible d'immeubles qui remplit les conditions suivantes :
- 1. le terrain ou le groupe de terrains appartient à un même propriétaire ou à un même groupe de propriétaires par indivis;
- 2. les terrains sont contigus ou le seraient s'ils n'étaient pas séparés par un cours d'eau, une voie de communication ou un réseau d'utilité publique;
- 3. si les immeubles sont utilisés, ils le sont à une même fin prédominante;
- 4. et les immeubles ne peuvent normalement et à court terme être cédés que globalement et non par parties, compte tenu de l'utilisation la plus probable qui peut en être faite »⁽²⁾.

Code d'utilisation des biens-fonds (CUBF)

« Une classification de l'utilisation des bien-fonds a été mise au point pour compléter l'identification numérique de chaque unité d'évaluation ou de chaque unité de l'inventaire socioéconomique (local) ». « Ce système de classification structuré est un sous-système intégré servant à chacune des étapes du processus de l'évaluation et devant idéalement fournir à la municipalité et aux divers utilisateurs des informations « catégorisées », i.e. des inventaires significatifs quant à la gestion du territoire municipal ». « Le système de codification du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a été développé en s'inspirant des travaux d'autres organismes tels que ceux de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), lequel produit le répertoire sur la classification du type d'industries (CTI), et ceux de Statistique Canada, lequel gère la mise à jour du système de classification des industries de l'Amérique du nord (SCIAN) pour le territoire canadien. Ce dernier répertoire est universel et est utilisé par les instances canadiennes, américaines et mexicaines ». Le code de l'utilisation des biens-fonds est du type hiérarchique :

Par exemple, 1551 couvent:

- La catégorie fondamentale est désignée par le premier chiffre : 1 (résidentiel);
- Le grand groupe est désigné par les deux premiers chiffres : 15 (habitation en commun);
- Le groupe est désigné par les trois premiers chiffres: 155 (maison d'institutions religieuses);
- La classe est désignée par les quatre chiffres : 1551 (couvent)⁽²⁾.

1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION, ÉLÉMENTS DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI ET ÉCHELLES SPATIALES D'ANALYSE

1.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION

La région sociosanitaire (RSS) des Laurentides a une superficie de 20 744 km² et comprend une population de 511 276 personnes selon les dernières données du recensement 2006 (tableau 1). La région englobe deux agglomérations de recensement (AR)²: Lachute et la portion québécoise d'Hawkesbury ayant des populations respectives de 11 832 et 1 398 personnes. La partie sud de la RSS des Laurentides est incluse dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR)³. Le nombre d'habitants pour cette partie de la région est de 336 763.

Selon les données auto-rapportées couvrant la période de 2009-2010, la proportion de personnes souffrant d'embonpoint et d'obésité est un peu plus élevée dans la RSS des Laurentides (51,4 %) que dans l'ensemble du Québec (50,5 %).

Agglomération de recensement : territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres et situées autour d'un grand noyau urbain. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants⁽¹⁾.

Région métropolitaine de recensement : territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants⁽¹⁾.

Tableau 1 Caractéristiques de la population et des logements de la RSS des Laurentides

	Laurentides	Québec
Population en 2006	511 276	7 546 131
Population en 2001	461 366	7 237 479
Variation de la population entre 2001 et 2006 (%)	10,8	4,3
Total des logements	243 438	3 452 300
Densité de la population au kilomètre carré	24,6	5,6
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	20 744,29	1 356 366,78
Adultes (18 ans et plus)		
Embonpoint ou obèse ^a 2007-2008 (%)	50,6	48,3
Embonpoint ^a 2007-2008 (%)	33,1	32,6
Obèse ^a 2007-2008 (%)	17,5	15,7
Embonpoint ou obèse ^a 2009-2010 (%)	51,4	50,5
Embonpoint ^a 2009-2010 (%)	35,6	34,1
Obèse ^a 2009-2010 (%)	15,8	16,4
Jeunes (12-17 ans)		
Embonpoint ou obèse ^b 2007-2008 (%)	15,4	15,8
Embonpoint ou obèse ^b 2009-2010 (%)	19,8	17,6

L'indice de masse corporelle (IMC) est une façon de classer le poids corporel selon le risque pour la santé. D'après les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de Santé Canada. L'IMC est calculé en divisant le poids du répondant (en kilogrammes) par le carré de la taille (en mètres). La définition a été modifiée en 2004 pour rendre la classification du poids corporel conforme aux nouvelles normes de l'OMS et de Santé Canada. L'indice s'applique aux personnes de 18 ans et plus, à l'exception des femmes enceintes et des personnes de moins de 3 pieds (0,914 mètres) ou de plus de 6 pieds 11 pouces (2,108 mètres). La classification du poids corporel basée sur les nouvelles normes de l'OMS et de Santé Canada est la suivante : indice inférieur à 18,50 → poids insuffisant; entre 18,50 et 24,99 → poids normal; entre 25,00 et 29,99 → embonpoint; entre 30,00 et 34,99 → obésité, classe I; entre 35,00 et 39,99 → obésité, classe II; 40,00 et plus → obésité, classe III.

Source: Statistique Canada.

1.2 ÉCHELLE SPATIALE D'ANALYSE

L'analyse spatiale des caractéristiques de l'environnement bâti pour la région sociosanitaire des Laurentides est réalisée à partir des aires de diffusion (AD⁴). Les AD représentent l'unité spatiale la plus petite pour laquelle nous pouvons obtenir des données du recensement. La

L'indice de masse corporelle (IMC) chez les jeunes est différent de celui des adultes car ils sont encore en croissance. Cet indicateur classe les enfants de 12 à 17 ans (sauf les répondantes âgées de 15 à 17 ans qui étaient enceintes ou qui n'ont pas répondu à la question sur la grossesse) comme étant « obèse » ou « souffrant d'embonpoint » d'après les seuils de l'IMC selon l'âge et le sexe définis par Cole et collaborateurs. Les seuils établis par Cole sont fondés sur l'agrégation de données internationales (Brésil, Grande Bretagne, Hong Kong, Pays Bas, Singapour et États Unis) sur l'IMC et reliés aux seuils de 25 (embonpoint) et 30 (obésité) reconnus internationalement pour les adultes.

Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 habitants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada⁽¹⁾.

région sociosanitaire compte 836 AD, d'une superficie moyenne de 56 km² et d'une population moyenne de 496 personnes. Dans le cadre des portraits régionaux de l'environnement bâti, les analyses ont été menées de façon différente selon la nature (urbaine ou rurale) du territoire. Les régions urbaines sont composées des AD situées dans les régions métropolitaines de recensement ou dans les AR. La région des Laurentides comporte deux agglomérations de recensement (Lachute et la portion québécoise d'Hawkesbury) et une partie de la région est incluse dans la RMR de Montréal. La région compte 555 AD urbaines et 281 AD dites rurales (non comprises dans une AR et une RMR). Certains indicateurs de l'environnement bâti sont calculés uniquement pour ces 555 AD urbaines, car conceptuellement, ces indicateurs ne correspondent pas à des éléments de l'environnement bâti susceptibles d'influencer les saines habitudes de vie des habitants demeurant dans les milieux ruraux. Les autres indicateurs sont calculés pour l'ensemble de la région sociosanitaire.

1.3 COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT PRISES EN COMPTE DANS L'ÉLABORATION DES INDICATEURS GÉOGRAPHIQUES DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI ET DE L'ENVIRONNEMENT DES SERVICES⁵

Les indicateurs utilisés dans ce portrait ont été calculés à partir de diverses composantes de l'environnement bâti. Pour les indicateurs de la densité de l'utilisation du sol et de la mixité de l'environnement bâti, les unités du rôle de l'évaluation foncière du Québec ont été utilisées. La portion urbaine de la RSS des Laurentides compte 115 048 unités d'évaluation foncière. La plupart de ces unités sont d'affectation résidentielle, tout comme pour l'ensemble du Québec. Le tableau 2 donne la fréquence de chacune des affectations. Les unités d'évaluation foncière et leur affectation sont aussi utilisées afin de calculer l'accessibilité géographique aux infrastructures récréatives, notamment.

Le lecteur désirant de plus amples informations sur les méthodes employées et sur les données utilisées dans le calcul des indicateurs pourra consulter le document intitulé « Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services : un outil d'analyse pour améliorer les habitudes de vie » et publié par l'INSPQ⁽²⁾.

Tableau 2 Unités d'évaluation foncière

	Laurentides Québec			
Affectations	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Résidentielle	107 593	93,5	1 639 812	93,7
Industries manufacturières	506	0,4	9 193	0,6
Transports, communications et services publics	2 724	2,4	33 090	1,9
Commerciale	1 833	1,6	30 219	1,7
Services	1 663	1,4	29 129	1,7
Culturelle, récréative et de loisirs	729	0,6	8 497	0,5
Total	115 048		1 749 940	

D'autres composantes de l'environnement bâti ont été prises en compte dans ce portrait, telles que la configuration du réseau routier et la présence de sentiers et de lieux de marche. Spécifiquement, le nombre d'intersections à trois voies ou plus permet d'évaluer la connexité du réseau routier. La RSS des Laurentides compte 7 710 intersections de ce type. Les sentiers et les lieux de marche sont utilisés, quant à eux, pour dresser le portrait du réseau non motorisé de la région. La RSS des Laurentides compte plus de 4 345 km de sentiers et 2 310 points de marche. Pour le design de l'environnement urbain, des mesures sur le niveau de végétation et l'année de construction des logements ont été utilisées. Pour le calcul de l'accessibilité aux services, les infrastructures de loisirs, les parcs et espaces verts et les commerces d'alimentation ont été répertoriés.

2 ÉLÉMENTS DU PORTRAIT

Le portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services de la RSS des Laurentides est constitué des indicateurs suivants : densité et mixité de l'utilisation du sol, connexité et caractéristiques du réseau routier, potentiel piétonnier, réseaux de transport, design de l'environnement urbain, ainsi qu'une série d'indicateurs de l'accessibilité géographique aux lieux de loisirs et aux commerces alimentaires. Ces indicateurs reflètent des éléments de l'environnement bâti susceptibles d'être associés aux habitudes de vie ou au poids corporel des habitants de la région. Afin d'en faciliter l'analyse, les valeurs de chaque indicateur sont illustrées par des cartes géographiques et des tableaux. Ces valeurs seront comparées à celles calculées à l'échelle des AD, des régions métropolitaines (ou des agglomérations de recensement), de la RSS des Laurentides et du Québec. La publication du portrait à l'échelle nationale présente les méthodes employées afin de calculer ces différents indicateurs⁽²⁾.

2.1 DENSITÉ DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI⁶

Méthode et faits saillants

La densité de l'utilisation du sol a été calculée pour les aires de diffusion (AD) localisées en milieu urbain seulement. Elle est calculée à partir du nombre d'unités d'évaluation foncière résidentielle comprises dans chaque AD, et ce, à l'hectare. Pour la RSS des Laurentides, la densité moyenne est de 13,7 unités à l'hectare. Une densité inférieure à l'ensemble des autres régions urbaines du Québec, qui est de 21 unités à l'hectare.

La majeure partie (73 %) de la population de la RSS des Laurentides habite des AD de faible (39 %) ou de très faible (34 %) densité résidentielle (moins de 16,8 unités à l'hectare). Toutefois, 24 % de la population habite des zones de densité modérée, c'est-à-dire entre 16,8 et 24,6 unités à l'hectare.

En observant la répartition spatiale des différentes classes de densités résidentielles (figure 2), on se rend compte que les zones de densité élevée se concentrent dans quelques petites aires de diffusion contiguës, dans les quartiers centraux de certaines municipalités (ex. : Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse).

La densité représente le nombre d'unités d'évaluation résidentielle foncière à l'hectare. Les quatre classes ont été déterminées en fonction de la distribution de cette mesure de densité à l'échelle du Québec.

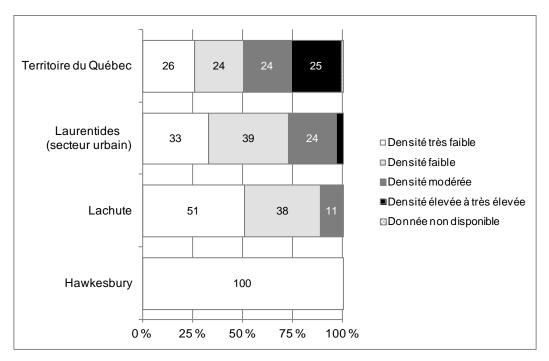


Figure 1 Répartition de la population en fonction de la densité résidentielle⁷

Très faible densité = moins de 11,7 unités à l'hectare; faible densité = de 11,7 à 16,8; densité modérée = 16,8 à 24,6; densité élevée à très élevée = 24,6 et plus.

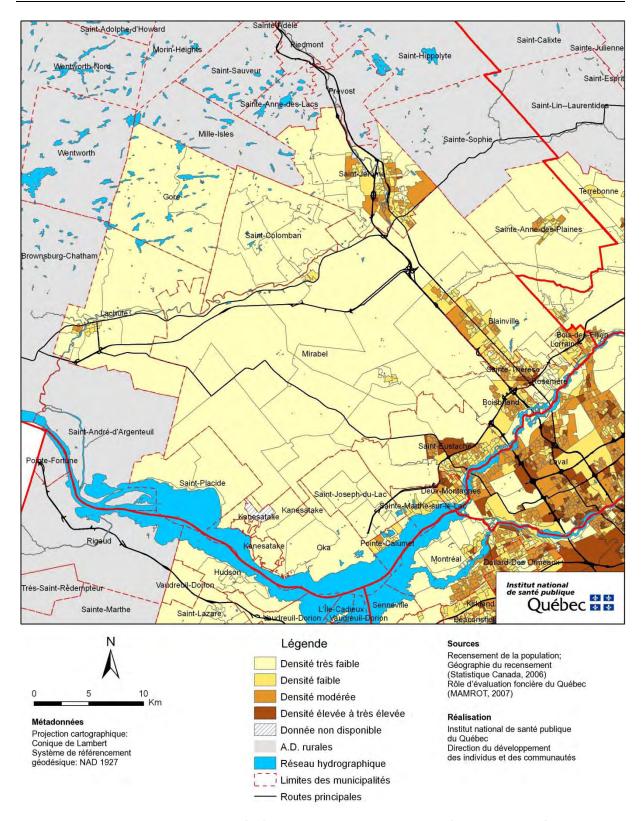


Figure 2 Carte de densité résidentielle, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

2.2 MIXITÉ DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI⁸

Méthode et faits saillants

L'indicateur de la mixité de l'utilisation du sol a été calculé pour les AD localisées en milieu urbain seulement. Il est calculé à partir de la superficie couverte par les différentes affectations du territoire au sein de l'aire de diffusion. L'indice varie de 0 à 1; plus la valeur est élevée, plus l'affectation des sols est mixte. La valeur moyenne de l'indice est de 0,25 pour le Québec et de 0,27 pour la région des Laurentides.

Un peu plus de la moitié (55 %) de la population des Laurentides habite des AD où la diversification des affectations des sols est importante (31 %) ou moyennement importante (24 %) comparativement à près de 54 % pour l'ensemble de la province. L'agglomération de Lachute comporte une grande partie de sa population (57 %) qui habite des AD où la diversification des affectations du sol est importante (figure 3).

Dans l'ensemble des agglomérations des Laurentides, une bonne proportion d'AD sont marquées par une diversification moyenne ou importante (figure 4). Dans l'ensemble les AD de mixité élevée sont localisées dans le centre des agglomérations et dans quelques zones périphériques.

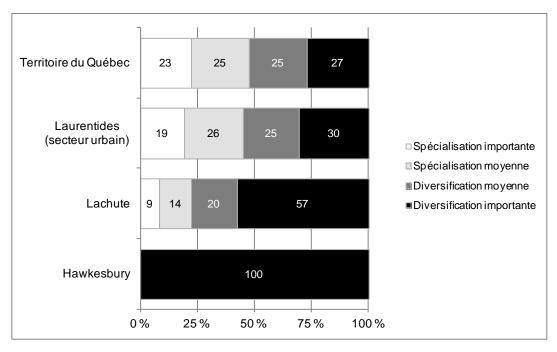


Figure 3 Répartition de la population en fonction de la mixité de l'utilisation du sol⁹

La mixité représente le degré de diversité des différentes unités d'évaluation foncière présentes dans chaque AD. Les quatre classes ont été déterminées en fonction de la distribution de cette mesure de mixité à l'échelle du Québec.

Spécialisation importante = 0,00 à 0,04; spécialisation moyenne = de 0,04 à 0,22; diversification moyenne = 0,22 à 0,41; diversification importante = plus de 0,41.

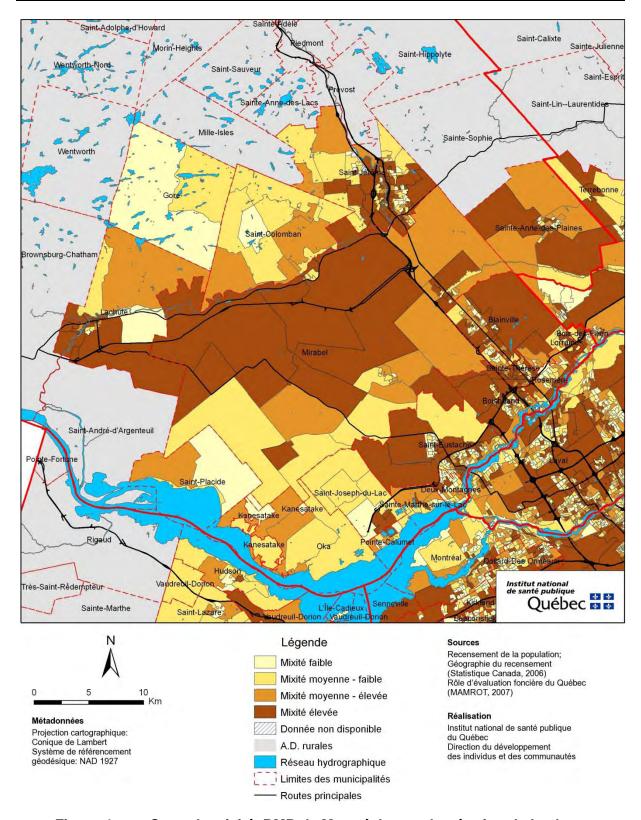


Figure 4 Carte de mixité, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

2.3 CONNEXITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU ROUTIER 10

Méthode et faits saillants

Le degré de connexité du réseau routier est établi à partir du nombre d'intersections à trois segments ou plus au km². Cette donnée est disponible seulement pour les régions urbaines. Pour la RSS des Laurentides, la densité moyenne est de 48,3 intersections au km². Il s'agit d'une densité inférieure à la moyenne québécoise qui elle se situe à 56,5 intersections au km².

La majorité de la population (63 %) des Laurentides habite des AD de faible connexité ou de connexité moyenne-faible comparativement à 54 % pour l'ensemble du Québec. C'est à Lachute que la proportion est la plus élevée avec près de 47 % de la population qui habite des AD de faible connexité (figure 5). Une connexité élevée est l'un des éléments susceptibles de favoriser les déplacements à pied. Les AD de plus forte connexité se trouvent autour des noyaux centraux (ex. : Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Lachute). Ces zones ayant des densités d'intersections moyennes - fortes et fortes sont concentrées dans quelques AD. En périphérie, le niveau de connexité des AD est beaucoup moins élevé (figure 6).

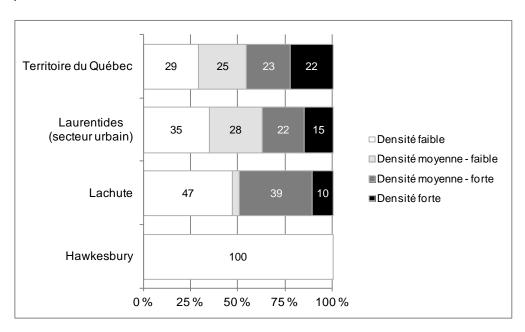


Figure 5 Répartition de la population en fonction du niveau de densité des intersections à trois voies et plus¹¹

_

Les classes de l'indicateur de la connexité du réseau routier ont été déterminées en fonction de la distribution de cette mesure à l'échelle du Québec.

Densité faible = 23,9 et moins intersections au km²; densité moyenne/faible = de 24,0 à 51,8; densité moyenne forte = 51,8 à 79,0; densité forte = 79,1 et plus.

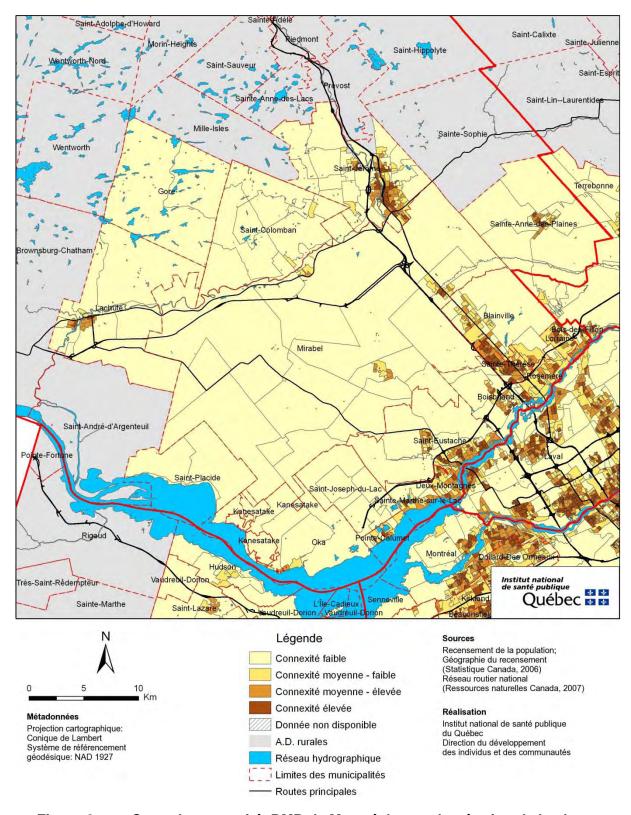


Figure 6 Carte de connexité, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

2.4 POTENTIEL PIÉTONNIER DES AD¹²

Méthode et faits saillants

Une mesure de potentiel piétonnier a été créée à partir du regroupement des indicateurs de la densité, de la connexité et de la mixité de l'environnement bâti. L'indice de potentiel piétonnier couvre seulement les régions urbaines des différentes RSS.

L'indice pour l'ensemble du Québec prend une valeur moyenne de 0,0 due à la standardisation des différentes variables, une valeur minimale de - 4,3 et une valeur maximale de 42,3 et un écart-type de 2,5. En théorie, plus la valeur de l'indice est élevée et plus le potentiel piétonnier de l'AD est élevé. Cet indice est de - 0,76 pour la RSS des Laurentides. La figure 7 nous permet de constater que 67 % de la population de cette région habite des AD ayant un potentiel piétonnier faible ou moyennement faible comparativement à 51 % de la population de l'ensemble du Québec.

Le potentiel piétonnier est plus élevé dans les AD centrales des agglomérations. En périphérie des agglomérations, le potentiel piétonnier des AD est faible ou moyen faible (figure 8).

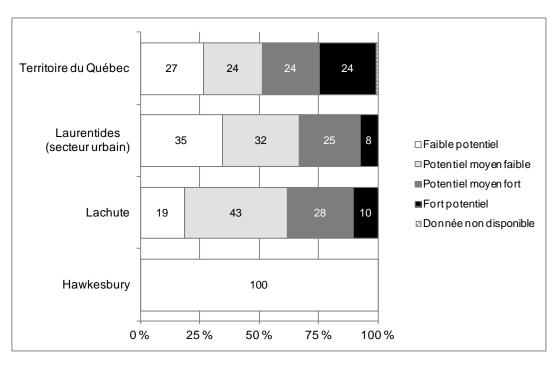


Figure 7 Répartition de la population en fonction du potentiel piétonnier des AD¹³

¹² Les quatre classes ont été déterminées en fonction de la distribution de cette mesure à l'échelle du Québec.

Faible potentiel = -4,33 à -1,36; moyen faible = de 1,36 à -0,22; moyen fort = -0,22 à 1,02; fort = 1,02 et plus.

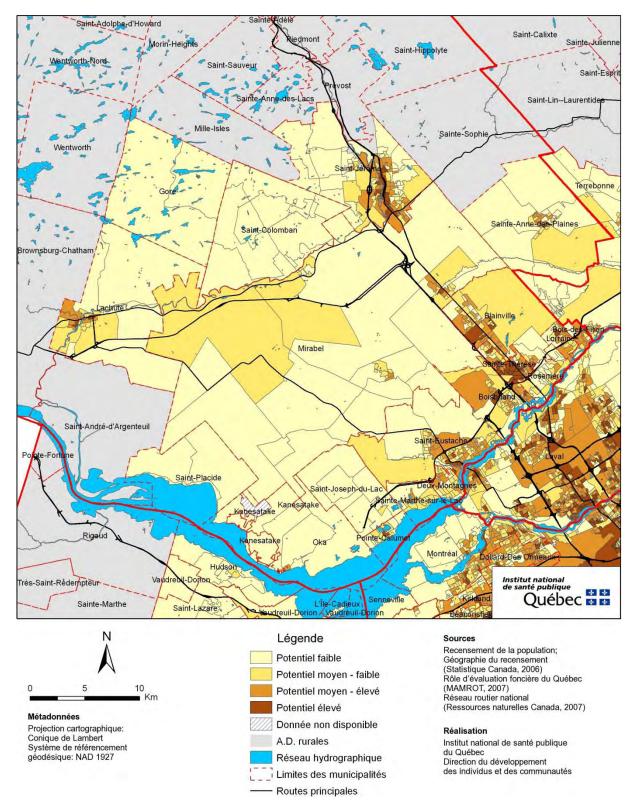


Figure 8 Carte de potentiel piétonnier, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

2.5 ACCESSIBILITÉ AUX SENTIERS

Méthode et faits saillants

L'accessibilité aux sentiers a été calculée à partir des données sur la couche des composantes d'utilisation géographique régionale produite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). L'information a été complétée par des données sur les réseaux sentiers colligées par une compagnie privée, DMTI spatial. Selon ces données, nous comptons pour la RSS des Laurentides près de 4 345 kilomètres de sentiers. Les figures 10 et 11 montrent le réseau de sentiers de la région. La distance moyenne à au moins un sentier est de 3,6 km. La figure 9 montre que 83 % de la population de la RSS des Laurentides est localisée à plus de 1000 mètres d'un sentier. Cette proportion est plus élevée que celle du Québec (59 %). C'est dans les régions plus rurales qu'une proportion plus élevée de la population est localisée à plus de 1000 mètres d'un sentier (92 %).

Les figures 10 et 11 montrent qu'il y a plusieurs zones où la population est localisée à plus de 1000 mètres d'un sentier. Il est à noter que les pistes cyclables municipales ne sont pas prises en compte dans les analyses.

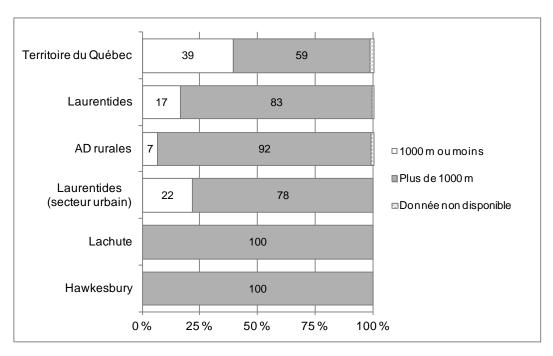


Figure 9 Proportion de la population ayant au moins un sentier dans un rayon de moins de 1000 mètres¹⁴

Sentiers récréatifs (cyclable, de motoneige, de motoquad, de randonnée pédestre, de randonnée à raquettes, de ski de fond, de tir à l'arc, de randonnée en traîneau à chiens, équestre).

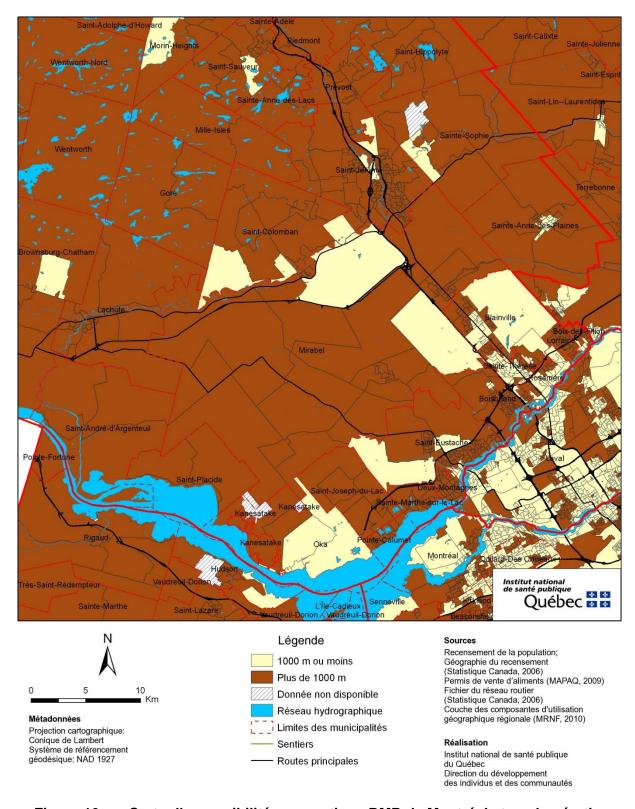


Figure 10 Carte d'accessibilité aux sentiers, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

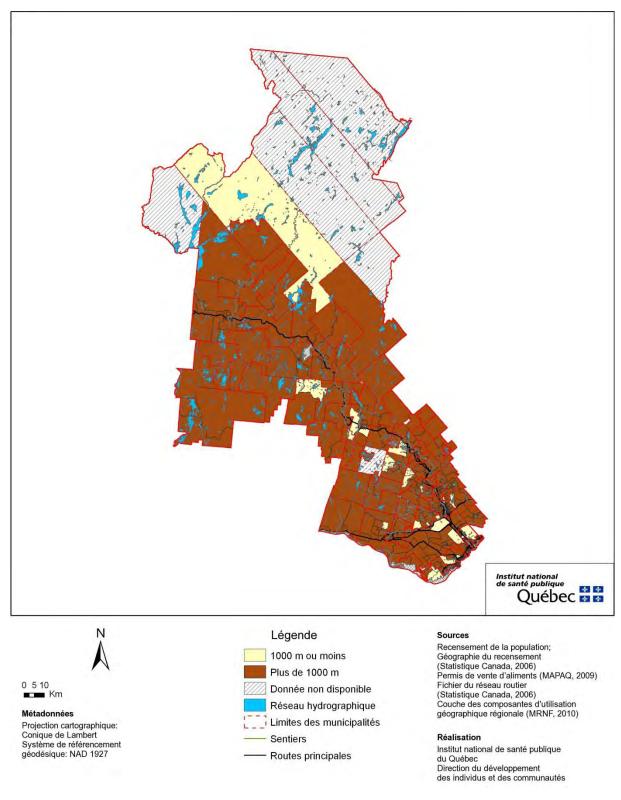


Figure 11 Carte d'accessibilité aux sentiers, région des Laurentides

2.6 LOGEMENTS CONSTRUITS AVANT 1946

Méthode et faits saillants

La proportion des logements construits avant 1946 est un indicateur qui a été calculé à partir des données provenant du recensement. Les répondants au recensement devaient indiquer la période d'achèvement de la construction du logement ou de donner la meilleure estimation possible. Par la suite, nous avons calculé la proportion de la population habitant des AD où les proportions de logements construits avant 1946 sont nulles, faibles (0,5 % à 7,0 %), moyennes (7,1 % à 22,1 %) et élevées (22,2 % et plus). Les quartiers dont le bâti est majoritairement construit avant 1946 sont caractérisés par une mixité, une densité et une connexité élevés, mais aussi par un design de l'environnement pouvant favoriser la pratique de la marche. Une forte proportion (79 %) de résidents des Laurentides habite des AD où la proportion des logements construits avant 1946 est nulle ou faible, il s'agit d'une proportion plus élevée que pour l'ensemble du Québec (64 %) (figure 12).

Pour la RSS des Laurentides, la population habitant des AD où la proportion des logements construits avant 1946 est moyennement élevée ou élevée se retrouve davantage dans les anciens noyaux villageois (ex. : Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse) (figure 13).

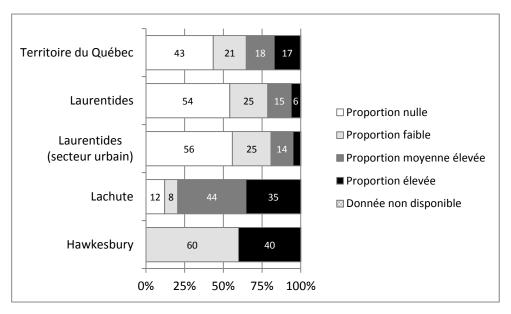


Figure 12 Répartition de la population en fonction de la proportion des logements construits avant 1946¹⁵

Note: Les quatre classes ont été déterminées en fonction de la distribution de cette mesure de densité à l'échelle du Québec.

Source: Statistique Canada, 2006.

-

Proportion nulle = aucun logement construit avant 1946; proportion faible = 0,5 % à 7,0 %; proportion moyenne = 7,1 % à 22,1; proportion élevée = 22,2 et plus.

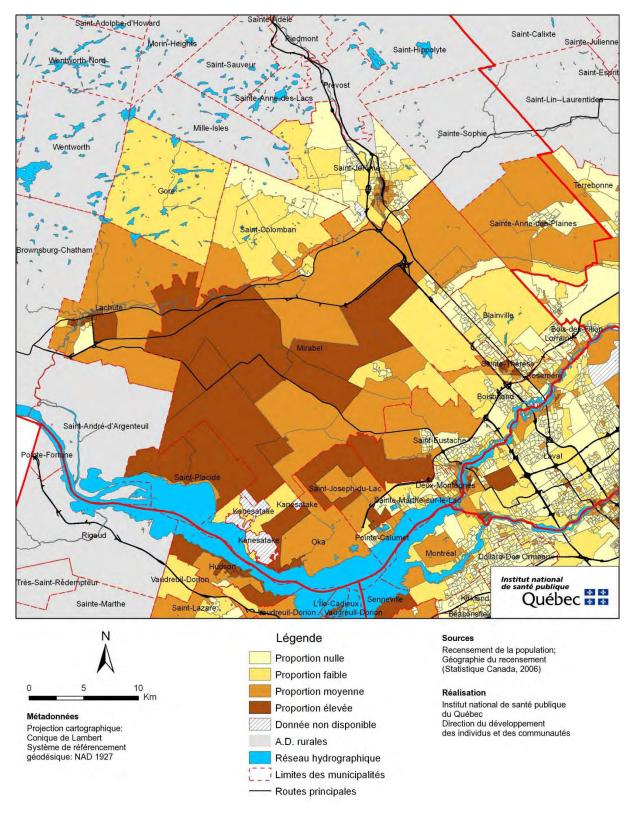


Figure 13 Carte de proportion de logements construits avant 1946, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

2.7 DENSITÉ DE LA VÉGÉTATION

Méthode et faits saillants

La densité de végétation est issue d'un indice permettant de capter la végétalisation des milieux. Cet indice est calculé à partir d'images satellitaires. Pour l'ensemble des AD de la RSS près de la moitié (46 %) de la population habite des secteurs où la végétation est abondante (densité moyenne élevée ou élevée) ce qui est identique à l'ensemble du Québec (46 %) (figure 14).

Les secteurs à forte densité de végétation ou à densité moyenne élevée sont, pour la plupart, localisés en périphérie des secteurs urbanisés de la RSS. Quelques secteurs centraux ont des scores élevés de densité de végétation (ex. : Bois-des-Fillion). Pour leur part, les secteurs à faible densité de végétation sont localisés au centre d'anciens noyaux villageois tels que Saint-Jérôme et Sainte-Thérése ou dans les villes plus récentes comme Boisbriand (figure 15).

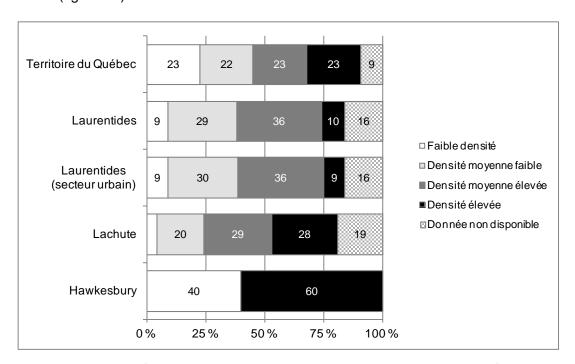


Figure 14 Répartition de la population en fonction de la densité de la végétation des AD¹⁶

Note: L'indice de végétation est calculé à partir d'images satellites. Les quatre classes ont été déterminées en fonction de la distribution de cette mesure à l'échelle du Québec.

Calculé à partir des images SPOT, ne peut pas être comparé avec les autres agglomérations de la région.

-

Faible densité = - 0,47 à - 0,20; densité moyenne/faible = - 0,20 à - 0,06; densité moyenne élevée = - 0,06 à - 0,00; densité élevée = 0,00 à 0,51.

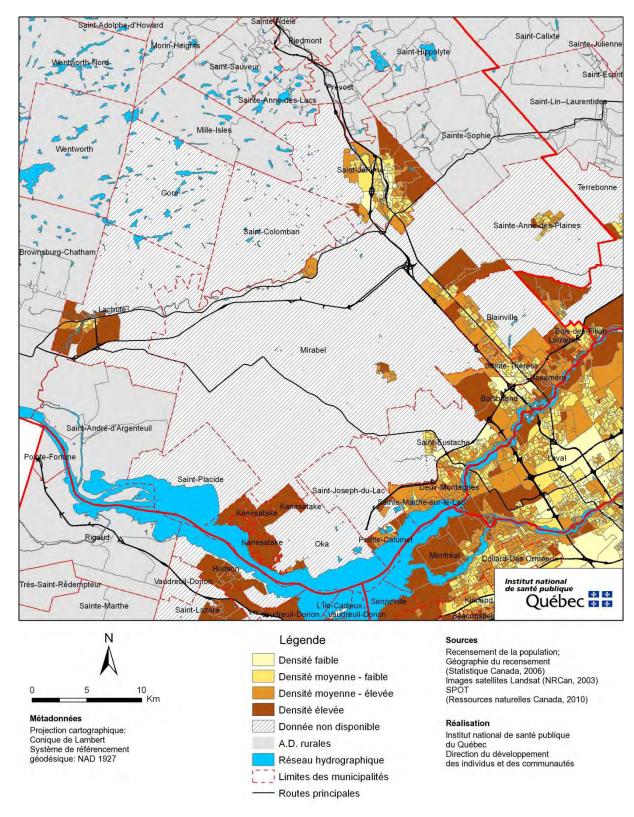


Figure 15 Carte de densité de végétation, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

2.8 ACCESSIBILITÉ AUX PARCS ET ESPACES VERTS

Méthode et faits saillants

Nos données nous ont permis de localiser 839 unités d'évaluation foncière dont l'utilisation principale est reliée à des parcs ou des espaces verts. Ainsi, pour cette région nous comptons près 1,57 parcs ou espaces verts pour 1000 habitants. La population de la RSS des Laurentides est, en moyenne, à 1,85 kilomètre d'un espace vert ou d'un parc.

La figure 16 montre que la majorité des habitants (59 %) de la RSS des Laurentides sont à moins 1000 mètres d'un parc ou d'un espace vert, ce qui est inférieur à l'ensemble du Québec (70 %). Dans les AD de cette région qui sont comprises dans la RMR de Montréal cette proportion s'élève à 77 % alors qu'elle n'est que de 23 % dans les AD rurales de la région.

Les figures 17 et 18 montrent la variation spatiale des AD dont les parcs ou les espaces verts sont à plus de 1000 mètres du point central de ces mêmes AD. Les AD des régions rurales sont pour la plupart localisées à plus de 1000 mètres d'un parc ou d'un espace vert.

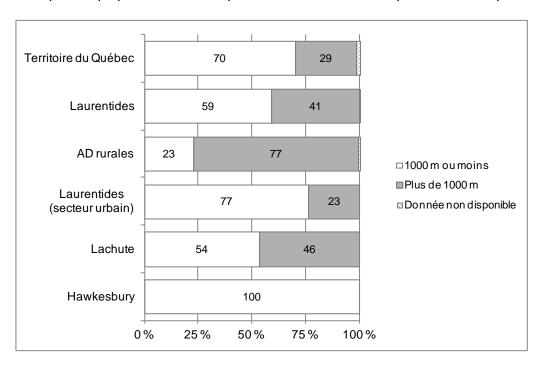


Figure 16 Proportion de la population ayant au moins un parc ou un espace vert à moins de 1000 mètres du centre de l'AD¹⁷

¹⁷ Autres terrains de jeux et pistes athlétiques, parc à caractère récréatif et ornemental, parc pour la récréation en général, terrain de jeux, terrain de sport.

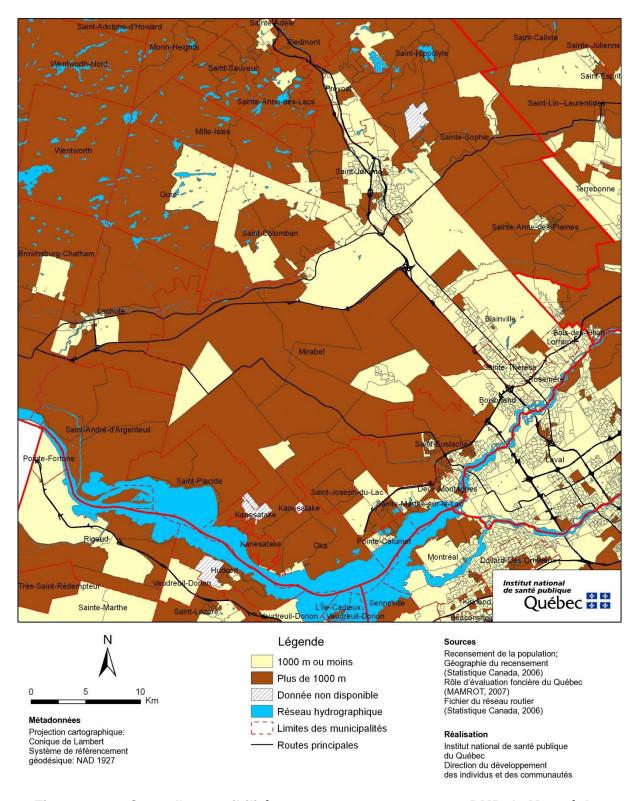


Figure 17 Carte d'accessibilité aux parcs et espaces verts, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

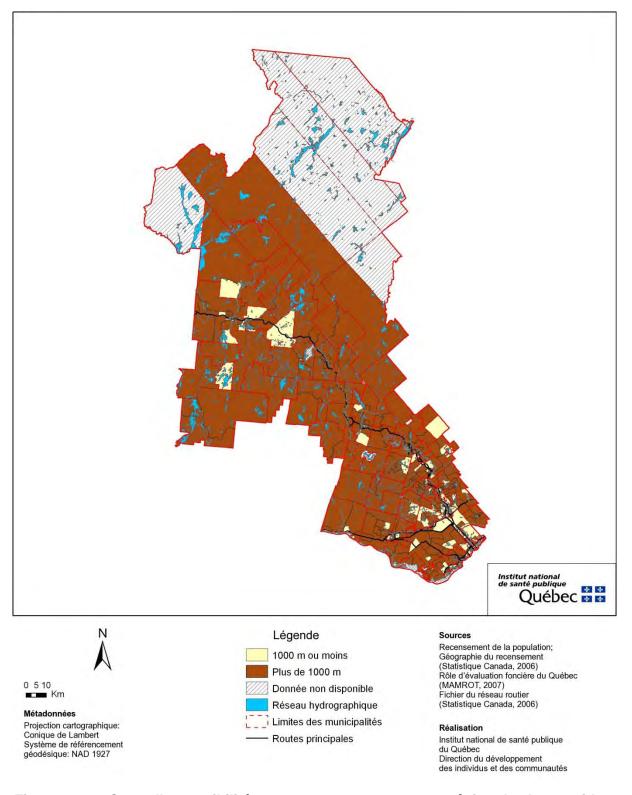


Figure 18 Carte d'accessibilité aux parcs et espaces verts, région des Laurentides

2.9 ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES

Méthode et faits saillants

Les analyses de l'accessibilité aux infrastructures récréatives ont été réalisées à partir des données du rôle d'évaluation foncière de l'année 2007. Le rôle contenait pour la RSS des Laurentides 250 unités d'évaluation foncière dédiées à des activités récréatives. On dénombre 0,52 infrastructure récréative pour 1000 habitants dans cette RSS. La majorité (72 %) de la population est localisée à plus de 1000 mètres d'une infrastructure à caractère récréatif. Cette proportion est plus élevée que celle observée pour l'ensemble du Québec et qui se situe à 59 %. C'est à Lachute qu'une part plus importante (56 %) de la population qui est localisée à moins de 1000 mètres d'une infrastructure récréative. Dans les AD de la portion plus rurale du territoire, près de 84 % de la population est localisée à plus de 1000 mètres d'une infrastructure récréative.

Les figures 20 et 21 montrent la variation spatiale des AD dont les infrastructures récréatives sont à plus de 1000 mètres du point central de ces mêmes AD. Les AD des régions rurales sont pour la plupart localisées à plus de 1000 mètres d'une infrastructure récréative. La plupart des quartiers centraux sont à moins de 1000 mètres d'une infrastructure récréative.

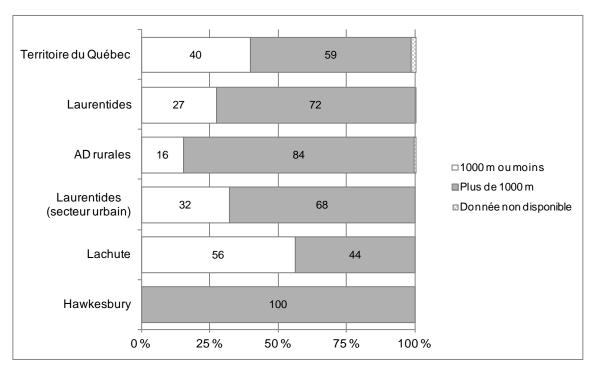


Figure 19 Proportion de la population ayant une infrastructure récréative dans un rayon de moins de 1000 mètres¹⁸

Aréna et activités connexes (patinage sur glace), autres activités récréatives, autres activités sportives, autres activités sur glace, autres installations pour les sports, centre de ski (alpin et/ou de fond), centre de tir pour armes à feu, centre récréatif en général, centre sportif multidisciplinaire (couvert), équitation, gymnase et formation athlétique, piscine extérieure et activités connexes, piscine intérieure et activités connexes, piste de course, plage, salle ou salon de quilles, stade, terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs), terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs), terrain de sport, toboggan.

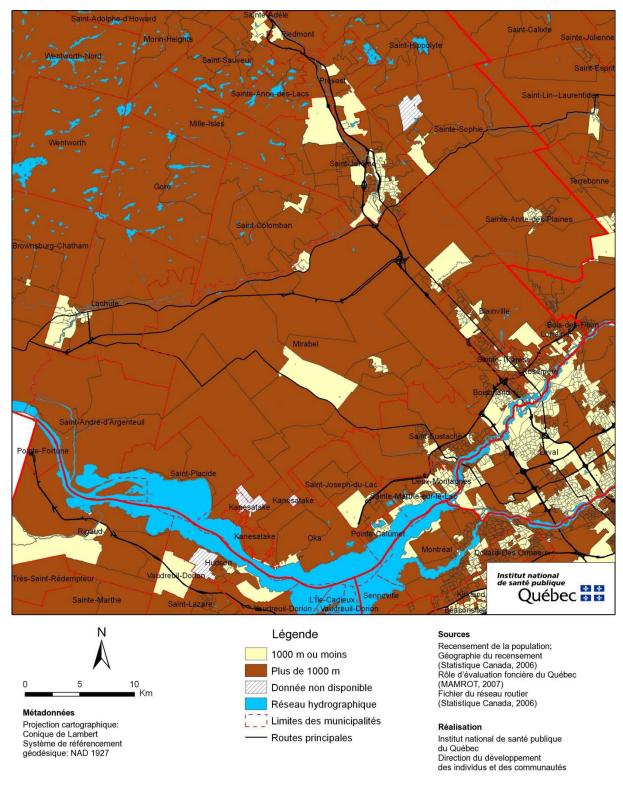


Figure 20 Carte d'accessibilité aux lieux d'activités récréatives, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

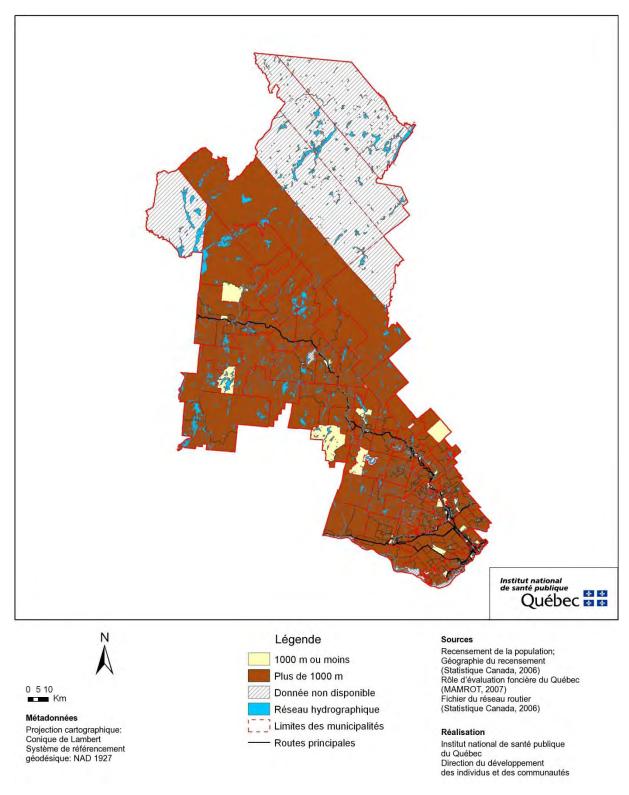


Figure 21 Carte d'accessibilité aux lieux d'activités récréatives, région des Laurentides

2.10 ACCESSIBILITÉ AUX COMMERCES D'ALIMENTATION

Méthode et faits saillants

L'accessibilité aux commerces d'alimentation a été calculée à partir de données sur les permis de vente d'aliments provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Nous comptons pour la RSS des Laurentides 112 commerces d'alimentation. La distance moyenne entre les centres des AD et un commerce d'alimentation est de 5,89 kilomètres. Une forte majorité de la population de la RSS est localisée à plus de 1000 mètres de ce type de commerces (79 %), ce qui est au dessus de la moyenne du Québec (59 %). À Lachute, c'est 67 % de la population qui est localisée à plus de 1000 mètres de ce type de commerce alors que dans les portions rurales du territoire, c'est plus de 94 % de la population qui se situe à plus de 1000 mètres de tels commerces (figure 22).

Les figures 23 et 24 montrent la variation spatiale des AD dont les commerces d'alimentation sont à plus de 1000 mètres du point central de ces mêmes AD. Comme il a été mentionné, la plupart des points centraux des quartiers sont localisés à plus de 1000 mètres des commerces d'alimentation.

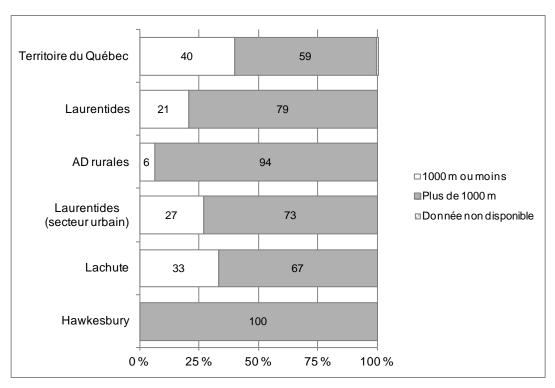


Figure 22 Proportion de la population ayant au moins un commerce d'alimentation dans un rayon de moins de 1000 mètres 19

¹⁹ Marchés publics, fruiteries, boucheries, poissonneries, boulangeries, épiceries, supermarchés.

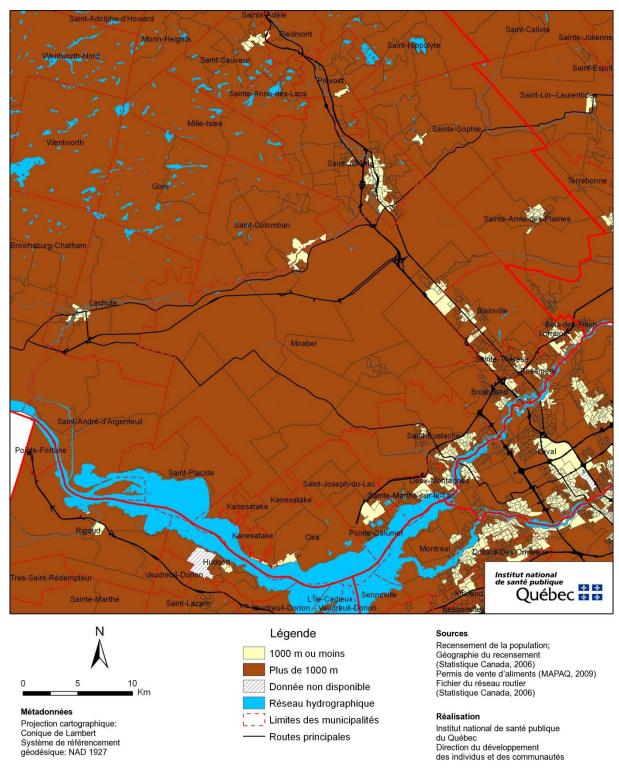


Figure 23 Carte d'accessibilité aux commerces d'alimentation, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

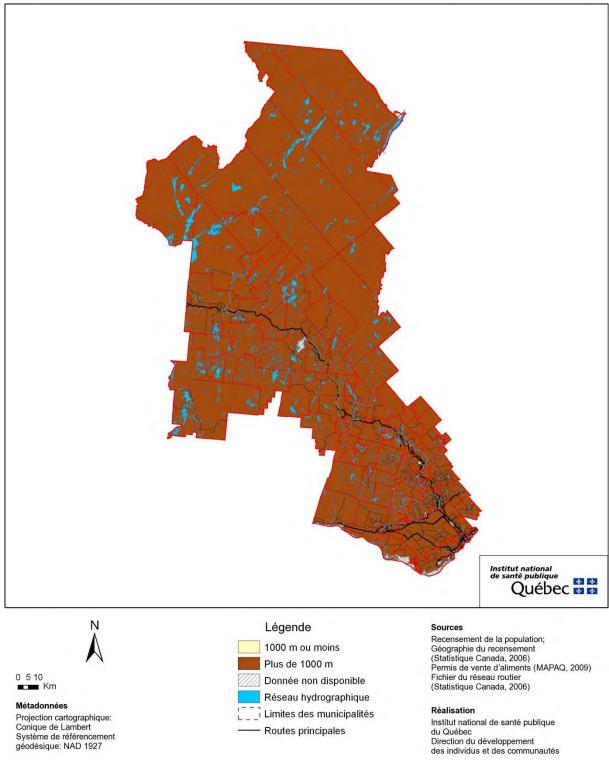


Figure 24 Carte d'accessibilité aux commerces d'alimentation, région des Laurentides

2.11 ACCESSIBILITÉ AUX RESTAURANTS-MINUTE

Méthode et faits saillants

L'accessibilité aux restaurants-minute a été calculée à partir de données sur les permis de vente d'aliments provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Nous comptons pour la RSS des Laurentides 385 restaurants-minute soit 0,76 restaurant-minute pour 1000 habitants. La distance moyenne à au moins un restaurant-minute est de 2,37 km. Moins de la moitié de la population de la RSS des Laurentides est localisée à moins de 1000 mètres d'au moins un restaurant-minute (40 %). Cette proportion est moins élevée que celle qui prévaut pour l'ensemble du Québec (55 %). Toutefois, à Lachute, c'est 69 % de la population qui réside à moins de 1000 mètres d'un tel commerce (figure 25).

L'accessibilité aux restaurants-minute est beaucoup moins importante dans les portions rurales du territoire (figures 26 et 27). Toutefois, les AD situées dans la plupart des quartiers centraux des diverses régions sont à proximité d'un restaurant-minute.

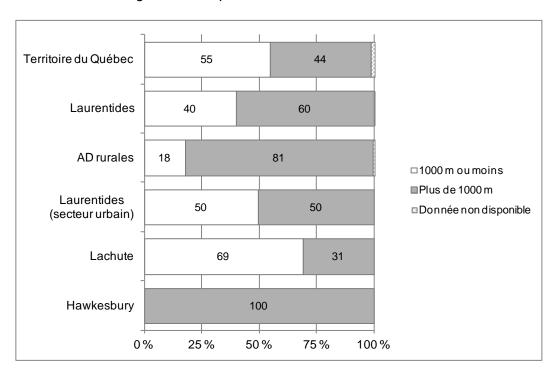


Figure 25 Proportion de la population ayant au moins un restaurantminute dans un rayon de moins de 1000 mètres²⁰

²⁰ Casse-croûte, restaurants mets pour emporter et restaurants à service rapide.

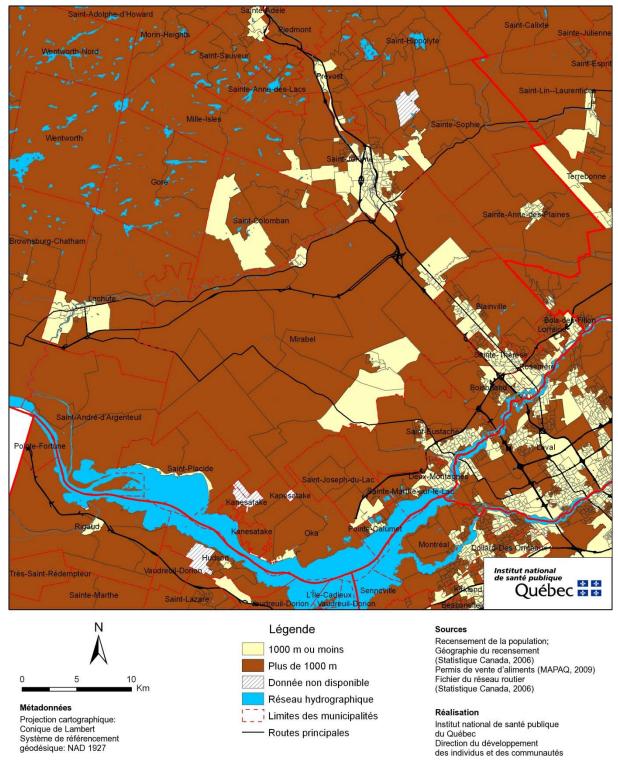


Figure 26 Carte d'accessibilité aux restaurants minute, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

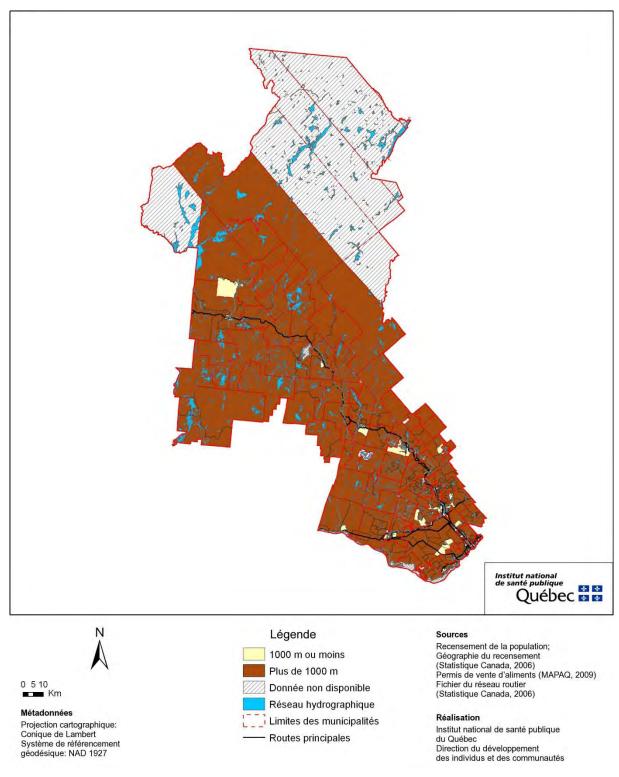


Figure 27 Carte d'accessibilité aux restaurants minute, région des Laurentides

2.12 ACCESSIBILITÉ AUX DÉPANNEURS

Méthode et faits saillants

L'accessibilité aux dépanneurs a été calculée à partir de données sur les permis de vente d'aliments provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Nous comptons pour la RSS des Laurentides 279 dépanneurs soit 0,56 dépanneur pour 1000 habitants. La distance moyenne à au moins un dépanneur est de 2,12 km. La moitié de la population de la RSS des Laurentides est localisée à moins de 1000 mètres d'au moins un dépanneur (50 %). Cette proportion est moins élevée que celle observée pour l'ensemble du Québec (65 %). Dans la portion de territoire comprise dans la RMR de Montréal, c'est 62 % de la population qui est localisée à 1000 mètres ou moins d'un dépanneur. Par contre, dans les AD comprises dans les portions plus rurales du territoire, cette proportion se chiffre à 23 % (figure 28).

L'accessibilité au dépanneur est beaucoup plus importante dans les agglomérations urbaines où la concentration de la population est plus élevée (figures 29 et 30).

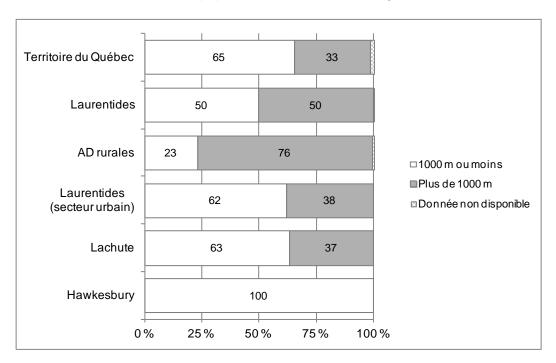


Figure 28 Proportion de la population ayant au moins un dépanneur dans un rayon de moins de 1000 mètres²¹

²¹ Dépanneurs et stations-service avec dépanneurs.

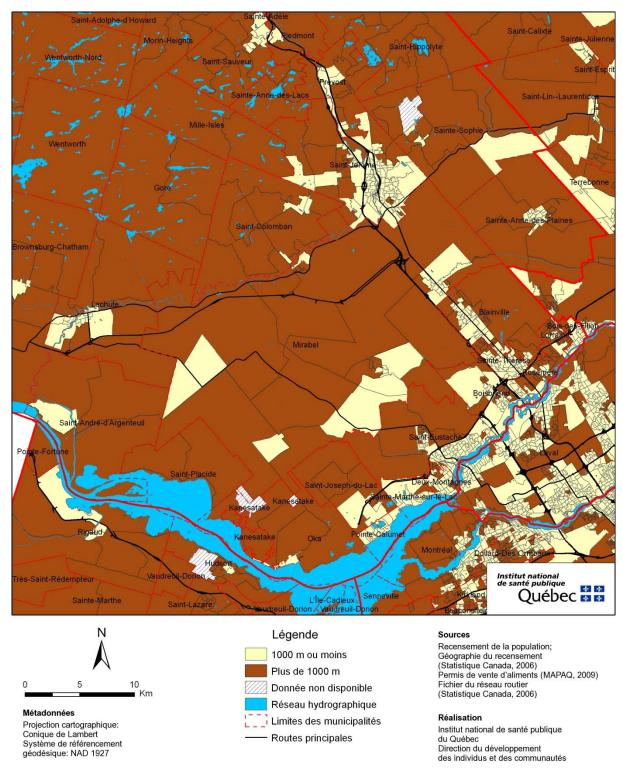


Figure 29 Carte d'accessibilité aux dépanneurs, RMR de Montréal et agglomération de Lachute

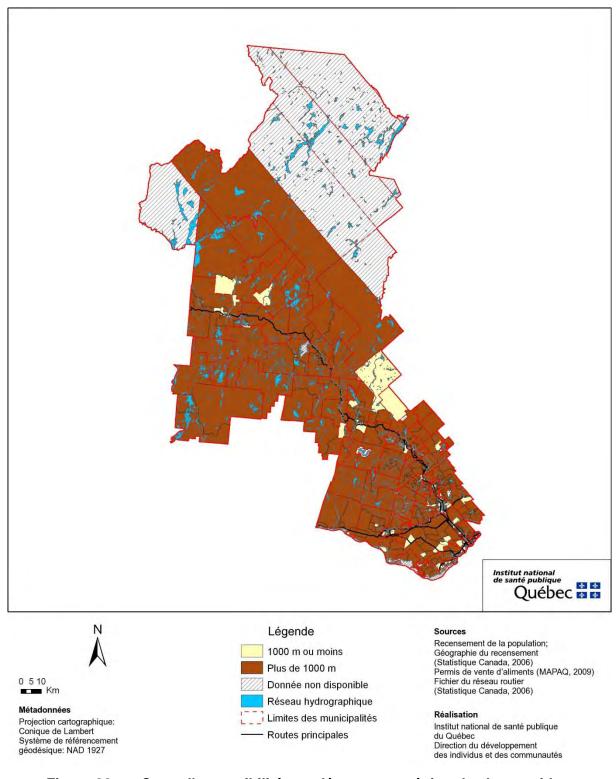


Figure 30 Carte d'accessibilité aux dépanneurs, région des Laurentides

2.13 INDICE D'ENVIRONNEMENT DU COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE

Méthode et faits saillants

Un indice a été calculé à l'échelle de la RSS et des agglomérations de recensement. Cet indice prend en compte le nombre de dépanneurs, le nombre de restaurants-minute et le nombre de commerces d'alimentation (marchés publics, fruiteries, boucheries, poissonneries, boulangeries, épiceries, supermarchés). Cet indice varie de 0 à 1, une valeur élevée de l'indice signifie que le nombre de dépanneurs et de restaurants-minute surpasse le nombre de commerces d'alimentation pour le territoire donné. Une valeur de 0,5 signifie qu'il y a le même nombre de restaurants-minute, de dépanneurs et de commerces d'alimentation pour la région donnée. Pour l'ensemble du Québec, l'indice se situe à 0,73 comparativement à 0,76 pour la RSS des Laurentides (figure 31).

À l'échelle des agglomérations de recensement, c'est dans la portion de territoire comprise dans la RMR de Montréal (Laurentides, secteur urbain) que l'indice est le plus élevé (0,80) et dans les portions rurales du territoire où il est le plus faible (0,69) (figure 32).

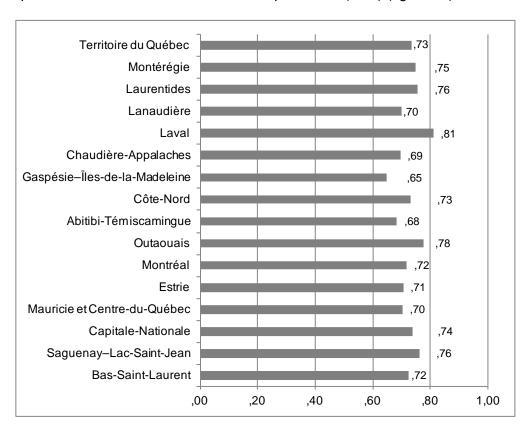


Figure 31 Indice, régions et Québec

Sources: MAPAQ, 2009, DMTI, 2007 et Statistique Canada, 2006.

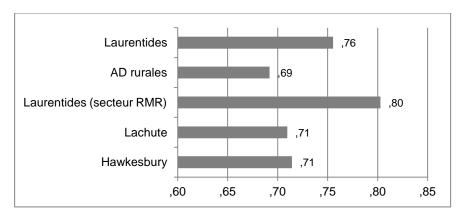


Figure 32 Indice, RSS des Laurentides et agglomérations

Sources: MAPAQ, 2009, DMTI, 2007 et Statistique Canada, 2006.

3 CONCLUSION

Il a été montré dans ce portrait que la RSS des Laurentides contient des éléments de l'environnement bâti et de l'environnement des services pouvant soutenir l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation. Par exemple, dans plusieurs portions du territoire, la mixité des usages du sol est importante, rapprochant ainsi les commerces et services des lieux de résidences et facilitant les modes de transport actifs. De plus, le niveau de verdure des régions est assez élevé de même que l'accessibilité aux parcs et espaces verts. Également, l'accessibilité aux dépanneurs et aux restaurants-minute est moins élevée dans les Laurentides que pour l'ensemble du Québec. D'autres éléments sont, selon les résultats obtenus, moins favorables tels qu'une moins grande accessibilité aux commerces d'alimentation ainsi qu'aux infrastructures récréatives. De plus, dans la majeure portion du territoire, le potentiel piétonnier est faible.

Le portrait de l'environnement bâti de la RSS des Laurentides peut servir à soutenir les instances régionales et locales dans leurs actions dont les objectifs sont de développer des environnements favorables à l'adoption de saines habitudes de vie au sein de la population. Les données présentées dans ce portrait peuvent aussi initier et complémenter un travail de terrain réalisé à l'échelle régionale ou locale. Il est possible de consulter de façon interactive les différents indicateurs de ce portrait à l'adresse suivante : http://environnementbati.inspq.qc.ca/.

RÉFÉRENCES

- (1) Dictionnaire du recensement de 2006 (produits de référence : Recensement de 2006) [computer program]. Ottawa : Statistique Canada; 2006.
- (2) Robitaille E, INSPQ. Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services : un outil d'analyse pour améliorer les habitudes de vie. Montréal : INSPQ; 2012.



Tableau 3 Variables de l'environnement bâti

	Laurentides	Québec
Proportion de constructions d'avant 1946 (%)	6,00	11,54
Densité de destinations	744,46	1070,13
Connexité	48,27	56,52
Densité résidentielle	13,67	21,09
Mixité de l'utilisation du sol	0,27	0,25
Densité de végétation	- 0,11	- 0,10
Potentiel piétonnier	- 0,76	0,00
Nombre de lieux d'activités récréatives par millier d'habitants	0,52	0,38
Nombre de commerces d'alimentation par millier d'habitants	0,44	0,53
Nombre de dépanneurs par millier d'habitants	0,56	0,68
Nombre d'espaces verts par millier d'habitants	1,57	0,88
Nombre de restaurants minute par millier d'habitants	0,76	0,71
Nombre de sentiers par millier d'habitants	3,64	5,06
Distance (en m) entre centroïde de l'AD et		
le lieu d'activités récréatives le plus proche	2 416,60	2 208,79
le commerce d'alimentation le plus proche	5 889,95	4 489,21
le dépanneur le plus proche	2 116,58	1 693,57
l'espace vert le plus proche	1 845,44	1 639,49
le restaurant minute le plus proche	2 365,86	2 069,42
le sentier le plus proche	3 575,80	2 697,95
Indice de l'environnement alimentaire	0,76	0,73
Nombre de commerces d'alimentation	215	3 805
Nombre de dépanneur	279	4 953
Nombre d'espaces verts	841	8 656
Nombre de restaurants minute	385	5 264
Nombre de sentiers	2 310	39 823
Nombre de lieux d'activités récréatives	253	2 792

N° de publication : 1505







www.**inspq**.qc.ca





